

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 209-06 ET 294

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur des règlements suivants :

**Règlement 209-06** règlement modifiant le Règlement 209 relatif à la tarification de certains biens, services ou activités et établissant les modalités de dépôt d'une demande de révision de l'évaluation.

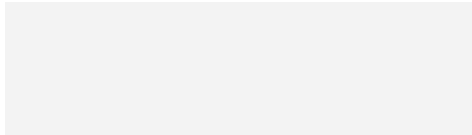
Adoption par le conseil : 20 janvier 2015

**Règlement 294** règlement abrogeant le Règlement 290 pour adopter un programme d'incitatifs fiscaux favorisant l'implantation et le développement d'entreprises dans les zones industrielles de la municipalité (2015).

Adoption par le conseil : 20 janvier 2015

Les règlements mentionnés précédemment sont déposés au Service du greffe de la municipalité situé au 4<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 21 janvier 2015.



Alain Gagnon, MAP, OMA  
Greffier